

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

---

Séance du 20 juin 2005

---

CP 05/06-01

**CONVENTION DE SERVICES ET DE FINANCEMENT  
DEXIA CREDIT LOCAL**

---

La pluriannualité des programmes d'investissement conduit le Département à rechercher des partenaires financiers durables et capables de mettre à sa disposition des offres de financement adaptées.

Aussi, comme nous l'avons déjà fait en 1998 et en 2001, je vous propose de réaliser une convention de services et de financement pluriannuelle à intervenir avec DEXIA Crédit Local, convention qui concerne plusieurs démarches :

**\* des prestations de services à la collectivité dans des domaines très variés :**

- mise à disposition d'études financières nationales et locales,
- veille active sur les marchés financiers (suivi de l'évolution des marchés financiers),
- gestion active de trésorerie,
- services divers en matière de ressources humaines (assurance statutaire), logement social, environnement, service internet.

**\* un objectif de gestion budgétaire** permettant au Département de :

- s'assurer d'un volume de financement à des conditions financières garanties,
- définir le plan d'amortissement conformément aux objectifs qu'il s'est fixé,
- d'optimiser en continu la charge de ses frais financiers, par une gestion active de son stock de dette et une maîtrise accrue du risque de taux.

**\* une procédure de gestion financière** permettant, dans le cadre ainsi défini par l'assemblée délibérante, de :

- mobiliser progressivement les fonds d'emprunt avec possibilité de se positionner sur les différents produits structurés et index prévus au contrat, aux conditions de marge également définies au contrat,
- mettre en œuvre rapidement les décisions de gestion financière de la collectivité, notamment en ce qui concerne la gestion de la dette et les arbitrages entre les index prévus aux contrats,
- se réserver la possibilité d'opter ultérieurement par avenant pour des produits ou des index non prévus au présent contrat, afin d'avoir un maximum de souplesse dans le choix des financements.

**Les principales caractéristiques de cette convention qui fixe les engagements des deux parties et définit un cadre général et des conditions plafond sont les suivantes :**

Montant : .....33 millions d'euros (sur 3 ans)

Mobilisation : .....11 millions d'euros en 2005  
11 millions d'euros en 2006  
11 millions d'euros en 2007.

Durée : .....20 ans maximum.

Périodicité : .....toutes en fonction des index choisis

Consolidation en prêt à long terme : les fonds mobilisés peuvent être consolidés à tout moment.

Produits financiers proposés :

- soit des produits classiques :
  - prêts à taux fixes,
  - prêts à taux révisibles indexés sur Euribor, 1, 3, 6 ou 12 mois + marge fixe de 0,06 % ou Euribor 12 mois moyenné.
- soit des produits structurés multi index/multi options (Tip Top euros, OVERTEC...),
- soit des produits nouveaux qui seraient proposés ultérieurement par DEXIA Crédit Local.

Les contrats pourront comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- faculté de passer du taux variable ou révisable au taux fixe ou inversement,
- faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêts,
- droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé provisoire ou définitif et ou de consolidation,
- faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement des prêts.

Amortissement :

au choix de l'emprunteur, au moment de la consolidation : constant, progressif ou personnalisé selon les dispositions prévues par chacun des contrats.

**Conditions applicables à la première tranche de financement 2005 :**

Je vous propose de réaliser une première tranche de prêt avec un taux fixe décoté qui peut être transformé automatiquement en taux variable Euribor 12 mois en cas de dépassement de la « barrière » fixée à 5,50 % :

- montant ..... 11 millions d'Euros
- durée ..... 20 ans
- amortissement ..... progressif à 5 %
- périodicité ..... annuelle
- date de consolidation ..... 30 décembre 2005
- date de 1<sup>ère</sup> échéance ..... 01 janvier 2007
- décompte des intérêts ..... exact 360
- commission de réservation.. 0,05 %
- taux d'intérêt applicable ..... \* taux fixe de 3,38 % (avec variation possible de + 0,20 %) si Euribor 12 mois post fixé est inférieur ou égal à 5,50 %  
  
\* Euribor 12 mois post fixé + 0,05 % si Euribor 12 mois est supérieur à 5,50 %.
- remboursement anticipé ..... possible à chaque échéance moyennant un préavis de 35 jours et le paiement d'une indemnité calculée selon les conditions prévalant sur les marchés financiers au moment du remboursement.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur ces propositions et m'autoriser à signer la convention de services et de financement pluriannuelle à intervenir avec DEXIA Crédit Local ainsi que le contrat de prêt correspondant et à procéder aux diverses opérations prévues dans la convention ou le contrat de prêt.

L'an 2005, le 20 juin à 17 heures.

La Commission Permanente, légalement convoquée s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET :

Etaient présents : MM. Etienne BRUNET, Jean CAMBON, Jacques MOIGNARD Léopold VIGUIE, José GONZALEZ, Francis GARRIGUES, Roland GARRIGUES, Denis ROGER, Etienne ASTOUL, Hervé ANDRIEU et François BONHOMME.

Etait excusé : M. Raymond MASSIP

Le quorum étant atteint, la Commission Permanente peut délibérer.

Dans le cadre de sa politique de développement, Monsieur le Président rappelle que le Conseil Général de Tarn et Garonne souhaite, d'une part bénéficier d'une offre étendue de services innovants, et d'autre part disposer de financements performants.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil Général décide de mettre en place auprès de Dexia Crédit Local une convention pluriannuelle de services et de financement couvrant les exercices 2005, 2006 et 2007.

La Commission Permanente après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier, et après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

### **Article 1 : mise en place d'une convention de services**

La convention de services et de financement proposée au Conseil Général de Tarn et Garonne précise les outils et services mis à disposition du Conseil Général par Dexia Crédit Local dans le cadre d'un partenariat efficace.

Les services proposés sont décrits dans la convention annexée à la présente délibération.

Ils portent notamment sur des domaines tels que l'analyse financière et budgétaire, le suivi et l'analyse des marchés financiers et de la dette, l'information sur l'évolution des finances publiques, la mise à disposition d'outils, la transmission d'études spécifiques réalisées par Dexia Crédit Local etc....

Cette convention prendra effet à compter de sa signature par les parties. Elle couvre les exercices 2005, 2006 et 2007.

## **Article 2 : mise en place d'une enveloppe pluriannuelle de financement de 33 M€**

Dans le cadre du financement de ses investissements, le Conseil Général de Tarn et Garonne met en place auprès de Dexia Crédit Local une enveloppe de financement de 33 millions d'euros couvrant les exercices 2005, 2006 et 2007. Cette enveloppe serait mobilisée selon le calendrier indicatif établi comme suit : 11 M€ en 2005, 11 M€ en 2006 et 11 M€ en 2007.

Les principales caractéristiques de cette enveloppe de 33 000 000 d'euros sont les suivantes :

Ce financement pluriannuel comporte une phase de mobilisation et une phase de consolidation.

Durée de la phase de mobilisation des fonds : 36 mois maximum

Taux d'intérêts de la phase de mobilisation : Eonia + 0,05 %  
(facturation mensuelle des intérêts)

Commission de réservation : 0,05 %

Durée des prêts de consolidation : 20 ans maximum

Amortissement : progressif, constant ou sur mesure

Différé d'amortissement possible d'une durée de 2 ans maximum

Périodicité : annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle.

## Taux et index :

- taux fixe (cotation spot au moment de la consolidation)
- taux révisable Euribor 1, 3, 6 ou 12 mois + marge de 0,06 %
- taux variable Euribor 12 mois moyenné (cotation spot au moment de la consolidation)
- financements spécifiques destinés à profiter des opportunités du moment (ce type de consolidation fera l'objet d'un contrat spécifique)
- arbitrage possible entre index selon les modalités prévues au contrat
- consolidation des fonds au plus tard à l'issue de la phase de mobilisation de 36 mois (avec, en cas d'absence de notification par le Conseil Général, une consolidation par défaut des fonds non encore consolidés sur Euribor 3 mois avec un amortissement progressif trimestriel sur 20 ans)

Pour la tranche 2005 et afin de profiter des opportunités du moment, le Conseil Général de Tarn et Garonne décide de mettre en place auprès de Dexia Crédit Local, un prêt d'un montant de 11 000 000 d'euros dont les principales caractéristiques sont décrites ci-après. Ce financement s'intègre dans l'enveloppe totale de 33 M€

## Ce financement se décompose en deux phases :

- une phase de mobilisation revolving jusqu'au 30/12/2005 pendant laquelle le Conseil Général peut, dans la limite du montant total du contrat, mobiliser et rembourser les fonds ainsi mobilisés, avec versement automatique au terme de la phase de la phase de mobilisation des fonds non encore mobilisés,
  - Commission d'engagement : 0,05 % du montant emprunté
  - Durée : de la signature du contrat jusqu'au 30/12/2005
  - Index : Eonia + marge de 0,05 % avec facturation mensuelle des intérêts
  - Base de calcul des intérêts : exact /360
- une phase d'amortissement des fonds
  - Durée du prêt : 20 ans
  - Périodicité : annuelle
  - Mode d'amortissement : amortissement progressif à 5,00 %
  - Date de consolidation : 30/12/2005 (le taux proposé intègre une garantie de taux jusqu'au 30/12/2005)
  - Date de première échéance : 01/01/2007

Taux d'intérêt :

si l'Euribor 12 mois en fin de période est inférieur ou égal à 5,50 % :

**Taux fixe maximum de 3,38 %\***

(\* avec une variation possible le jour du top de + 0,20, soit un taux maximum de 3,58 %)

si l'Euribor 12 mois en fin de période est supérieur à 5,50 % :

Euribor 12 mois + 0,05 %

Observation de l'Euribor 12 mois : 8 jours ouvrés avant chaque fin de période d'intérêts. Base de calcul des intérêts : exact / 360.

Les financements présentés ci-dessus feront l'objet de contrats de prêts spécifiques.

### **Article 3 : mise en place de l'opération**

La fixation des conditions définitives de la tranche de financement 2005 fera l'objet, dans le cadre des conditions fixées à l'article 2, d'un accord téléphonique entre le Conseil Général de Tarn et Garonne et Dexia Crédit Local. Cet accord téléphonique fera ensuite l'objet d'une confirmation écrite par télécopie.

La directrice des finances du Conseil Général est autorisée, dans le cadre des conditions définies à l'article 2, à confirmer l'opération par téléphone et à signer la télécopie de confirmation.

### **Article 4 : étendue des pouvoirs du signataire**

M. Jean-Michel Baylet, Président du Conseil Général, est autorisé à signer la convention de services et de financement ainsi que les contrats de prêts prévus et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Président,